



J'ai besoin de faire garder mes enfants

Vérfié le 23 mars 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour faire garder mes enfants (pendant la journée, le soir ou les vacances scolaires...), j'ai le choix entre plusieurs possibilités. Je peux notamment les faire garder avec d'autres enfants (crèche, assistante maternelle, colonie de vacances...) ou seul (aide à domicile, jeune fille au pair...). Je peux aussi choisir de les faire garder chez moi, ou à l'extérieur. Selon le mode de garde choisi et ma situation, je peux obtenir des aides financières, sous certaines conditions.

Avant 3 ans

Mon enfant est gardé chez moi

Les solutions possibles sont les suivantes :

- **Aide à domicile** dans le cadre **des services à la personne** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1692>). Il s'agit d'un salarié que je peux embaucher directement, ou par l'intermédiaire d'un organisme (une association par exemple). Je peux être remboursé en partie par le **complément de libre choix du mode de garde (Cmg)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31101>) et par un **crédit d'impôt** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12>), sous certaines conditions.
- **Salarié au pair** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F473>). Il s'agit d'un salarié français ou étranger qui n'est pas forcément étudiant. Je dois le rémunérer en nature (logement et nourriture).

Mon enfant est gardé à l'extérieur

Les solutions possibles sont les suivantes :

- **Crèche (collective, familiale, parentale, d'entreprise)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F607>). Je peux être remboursé en partie à l'aide d'un **crédit d'impôt** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8>), sous certaines conditions. Dans le cas d'une micro-crèche, je être remboursé en partie par le **complément libre choix de mode de garde (Cmg)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33648>), sous certaines conditions.
- **Assistante maternelle agréée** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20383>). Il s'agit d'une salariée gardant les enfants à son domicile. Je peux être remboursé en partie par le **complément libre choix de mode de garde (Cmg)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F345>) et d'un **crédit d'impôt** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8>), sous certaines conditions.
- **Halte-garderie** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F853>). Un personnel qualifié y garde les enfants, pour quelques heures ou une demi-journées par semaine. Je peux être remboursé en partie par un **crédit d'impôt** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8>), sous certaines conditions.

➔ **À savoir** : si mon enfant est handicapé, je peux m'adresser à des **structures ordinaires ou spécialisées** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1868>).

Autres aides au paiement des frais de garde

- Si je suis parent isolé et au chômage, je peux obtenir **l'aide à la garde d'enfant pour parent isolé (Agepi)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1814>).
- Si je suis salarié, je peux obtenir diverses aides de mon employeur (notamment des **Cesu préfinancés**) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2107>).

En cas de difficultés financières

Si, malgré les aides existantes, je rencontre des difficultés financières pour faire garder mes enfants, je dois contacter le service d'action sociale de ma mairie ou le **Point info familles** le plus proche.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal. Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- **Mairie** (<https://lannuaire.service-public.fr/>)
- **Point Info Famille** [↗](https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/famille-enfance/points-info-famille/) (<https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/famille-enfance/points-info-famille/>)

Entre 3 et 6 ans

Mon enfant est gardé chez moi

Les solutions possibles sont les suivantes :

- **Aide à domicile** dans le cadre **des services à la personne** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1692>). Il s'agit d'un salarié que je peux embaucher directement, ou par l'intermédiaire d'un organisme (une association par exemple). Je peux être remboursé en partie par le **complément de libre choix du mode de garde (Cmg)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31101>) et par un **crédit d'impôt** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12>), sous certaines conditions.
- **Stagiaire aide familial étranger ou jeune au pair** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13348>). Il s'agit d'un étudiant étranger. Je dois le loger, le nourrir et lui verser une somme d'argent de poche. Pour le recruter, je fais appel à une agence de placement agréée.
- **Salarié au pair** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F473>). Il s'agit d'un salarié français ou étranger qui n'est pas forcément étudiant. Je dois le rémunérer en nature (logement et nourriture).

Mon enfant est gardé à l'extérieur

Les solutions possibles sont les suivantes :

- **Assistante maternelle agréée** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20383>). Il s'agit d'une salariée gardant les enfants à son domicile. Je peux être remboursé en partie par le **complément libre choix de mode de garde (Cmg)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F345>) et d'un **crédit d'impôt** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8>), sous certaines conditions.
- **Halte-garderie** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F853>). Un personnel qualifié garde les enfants, pour quelques heures ou une demi-journée par semaine. Je peux être remboursé en partie par un **crédit d'impôt** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8>), sous certaines conditions.
- **Jardin d'enfants** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21370>) (accueil à la journée). Il s'agit d'un personnel qualifié (notamment éducateurs de jeunes enfants et auxiliaires de puériculture). Je peux être remboursé en partie par un **crédit d'impôt** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8>), sous certaines conditions.
- **Centre de loisirs** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2068>) (accueil après l'école ou en dehors des jours d'école). Le personnel encadrant est composé de personnes salariées ou bénévoles âgées d'au moins 17 ans. Je peux être remboursé en partie par un **crédit d'impôt** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8>) sous certaines conditions.
- **Colonie de vacances et centre de vacances** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F945>) (accueil nuit et jour pendant les vacances scolaires). Le personnel encadrant est composé de personnes salariées ou bénévoles âgées d'au moins 17 ans.

Autres aides au paiement des frais de garde

- Si je suis parent isolé et au chômage, je peux obtenir **l'aide à la garde d'enfant pour parent isolé (Agepi)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1814>).
- Si je suis salarié, je peux obtenir diverses aides de mon employeur (notamment des **Cesu préfinancés**) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2107>).

En cas de difficultés financières

Si, malgré les aides existantes, je rencontre des difficultés financières pour faire garder mes enfants, je dois contacter le service d'action sociale de ma mairie ou le *Point info familles* le plus proche.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- **Mairie** (<https://annuaire.service-public.fr/>)
- **Point Info Famille**  (<https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/famille-enfance/points-info-famille/>)

Entre 6 et 10 ans

Mon enfant est gardé à l'extérieur

Les solutions possibles sont les suivantes :

- **Centre de loisirs** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2068>) (accueil après l'école ou en dehors des jours d'école). Le personnel encadrant est composé de personnes salariées ou bénévoles âgées d'au moins 17 ans. Je peux être remboursé en partie par un **crédit d'impôt** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8>) sous certaines conditions.
- **Colonie de vacances et centre de vacances** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F945>) (accueil nuit et jour pendant les vacances scolaires). Le personnel encadrant est composé de personnes salariées ou bénévoles âgées d'au moins 17 ans.

Autres aides au paiement des frais de garde

- Si je suis parent isolé et au chômage, je peux obtenir **l'aide à la garde d'enfant pour parent isolé (Agepi)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1814>).
- Si je suis salarié, je peux obtenir diverses aides de mon employeur (notamment des **Cesu préfinancés**) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2107>).

En cas de difficultés financières

Si, malgré les aides existantes, je rencontre des difficultés financières pour faire garder mes enfants, je dois contacter le service d'action sociale de ma mairie ou le *Point info familles* le plus proche.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie \(https://annuaire.service-public.fr/\)](https://annuaire.service-public.fr/)
- [Point Info Famille ↗ \(https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/famille-enfance/points-info-famille/\)](https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/famille-enfance/points-info-famille/)

Entre 10 et 12 ans

Mon enfant est gardé chez moi

Les solutions possibles sont les suivantes :

- **Aide à domicile** dans le cadre **des services à la personne** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1692>). Il s'agit d'un salarié que je peux embaucher directement, ou par l'intermédiaire d'un organisme (une association par exemple). Je peux être remboursé en partie par le **complément de libre choix du mode de garde (Cmg)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31101>) et par un **crédit d'impôt** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12>), sous certaines conditions.
- **Stagiaire aide familial étranger ou jeune au pair** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13348>). Il s'agit d'un étudiant étranger. Je dois le loger, le nourrir et lui verser une somme d'argent de poche. Pour le recruter, je fais appel à une agence de placement agréée.
- **Salarié au pair** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F473>). Il s'agit d'un salarié français ou étranger qui n'est pas forcément étudiant. Je dois le rémunérer en nature (logement et nourriture).

Mon enfant est gardé à l'extérieur

Les solutions possibles sont les suivantes :

- **Centre de loisirs** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2068>) (accueil après l'école ou en dehors des jours d'école). Le personnel encadrant est composé de personnes salariées ou bénévoles âgées d'au moins 17 ans. Je peux être remboursé en partie par un **crédit d'impôt** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8>) sous certaines conditions.
- **Colonie de vacances et centre de vacances** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F945>) (accueil nuit et jour pendant les vacances scolaires). Le personnel encadrant est composé de personnes salariées ou bénévoles âgées d'au moins 17 ans.

Autres aides au paiement des frais de garde

Si je suis salarié, je peux peut-être obtenir des aides de mon employeur (notamment des **Cesu préfinancés**) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2107>).

En cas de difficultés financières

Si, malgré les aides existantes, je rencontre des difficultés financières pour faire garder mes enfants, je dois contacter le service d'action sociale de ma mairie ou le *Point info familles* le plus proche.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie \(https://annuaire.service-public.fr/\)](https://annuaire.service-public.fr/)
- [Point Info Famille ↗ \(https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/famille-enfance/points-info-famille/\)](https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/famille-enfance/points-info-famille/)

À partir de 12 ans

Mon enfant est gardé chez moi

Les solutions possibles sont les suivantes :

- **Aide à domicile** dans le cadre **des services à la personne** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1692>). Il s'agit d'un salarié que je peux embaucher directement, ou par l'intermédiaire d'un organisme (une association par exemple). Je peux être remboursé en partie à l'aide d'un **crédit d'impôt** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12>), sous certaines conditions.
- **Stagiaire aide familial étranger ou jeune au pair** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13348>). Il s'agit d'un étudiant étranger. Je dois le loger, le nourrir et lui verser une somme d'argent de poche. Pour le recruter, je fais appel à une agence de placement agréée.

- **Salarié au pair** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F473>). Il s'agit d'un salarié français ou étranger qui n'est pas forcément étudiant. Je dois le rémunérer en nature (logement et nourriture).

Mon enfant est gardé à l'extérieur

Les solutions possibles sont les suivantes :

- **Centre de loisirs** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2068>) (accueil après l'école ou en dehors des jours d'école). Le personnel encadrant est composé de personnes salariées ou bénévoles âgées d'au moins 17 ans. Je peux être remboursé en partie par un **crédit d'impôt** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8>) sous certaines conditions.
- **Colonie de vacances et centre de vacances** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F945>) (accueil nuit et jour pendant les vacances scolaires). Le personnel encadrant est composé de personnes salariées ou bénévoles âgées d'au moins 17 ans.

Autres aides au paiement des frais de garde

Si je suis salarié, je peux peut-être obtenir des aides de mon employeur (notamment des **Cesu préfinancés**) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2107>).

En cas de difficultés financières

Si, malgré les aides existantes, je rencontre des difficultés financières pour faire garder mes enfants, je dois contacter le service d'action sociale de ma mairie ou le *Point info familles* le plus proche.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- **Mairie** (<https://annuaire.service-public.fr/>)
- **Point Info Famille** ↗ (<https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/famille-enfance/points-info-famille/>)

Services en ligne et formulaires

- Rechercher une solution de garde d'enfant par localité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R45572>)
Recherche
- Rechercher un organisme de services à la personne (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R37481>)
Recherche
- Rechercher une agence agréée pour trouver un stagiaire aide familial étranger (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51390>)
Recherche

Pour en savoir plus

- Site d'information sur les modes de garde d'enfants et les places disponibles ↗ (<https://monenfant.fr>)
Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)
- Site des services à la personne ↗ (<https://www.servicessalapersonne.gouv.fr/>)
Ministère chargé des finances
- Accueils collectifs de mineurs (ACM) avec hébergement ↗ (<https://www.jeunes.gouv.fr/Accueils-collectifs-de-mineurs-ACM>)
Ministère chargé de la jeunesse
- Site officiel du particulier employeur et du salarié ↗ (<http://www.net-particulier.fr>)
Urssaf Caisse nationale (ex-Acoss)

COMMENT FAIRE SI...

- J'attends un enfant (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16225>)

Tous les comment faire si... (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/comment-faire-si>)